VILLE LES AVIRONS

Vers un territoire durable

LISTE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU VENDREDI 1ER MARS 2024

Par suite d'une convocation en date du **19 février 2024**, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS se sont réunis à la Mairie le **premier mars deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures**, sous la présidence de **Monsieur Eric FERRERE, Maire** de la Commune.

La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le **19 février 2024.**

Il a été procédé à l'appel nominal des conseillers.

Présents : M. Éric FERRERE – M. Alphonse HOARAU – Mme Line Rose BAILLIF – M. Jean Daniel DENNEMONT – Mme Christelle ETHEVE-VADIER – M. Fabrice PAYET – Mme Reine Claude ROPAULD LENCLUME – M. Frédo FERRERE – Mme Nadia ROCHE LESQUELIN – M. Jean Hugues LESQUELIN – M. Pierrot CANTINA – Mme Suzie CUVELIER – M. Jean Max ROPAULD – Mme Marcella MAZEAU – Mme Lise Marie DANDIN – M. Bruno CORÉE – M. Jean Christophe HOAREAU – M. Laurent LENCLUME – M. Stéphane VARCOURT – Mme Julie Rose MEZINO – Mme Annick SEVERIN – Mme Suzette RIVIERE.

Procurations : Mme Nathalie CALTEAU a donné mandat à Mme Nadia ROCHE LESQUELIN – **Mme Marie Hélène RICQUEBOURG** a donné mandat à M. Frédo FERRERE – **Mme Christine BARET** a donné mandat à Mme Christelle ETHEVE-VADIER – **Mme Séverine MARA** a donné mandat à M. Fabrice PAYET.

Absents : Mme Julia DUBOURG BEGUE – M. Emile PERMALNAICK – M. René VLODY – M. Paul FORT – Mme Colette ANELARD CADERBY – Mme Roseline LUCAS – M. Raphaël RIVIERE.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame Julie Rose MEZINO** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **Madame Julie Rose MEZINO** est désignée pour en assurer les fonctions.

Le Maire a constaté le quorum.

Il a ensuite procédé, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a désigné **Madame Julie Rose MEZINO** pour remplir les fonctions de secrétaire.

& &

&

LISTE DES DELIBERATIONS

NUMERO	INTITULE	DECISION		
		ADOPTE	REJETE	NON VOTÉ
010324_01	**Compte-rendu des décisions** Adoption du procès-verbal de la séance du 1er décembre 2023	X		
010324_02	**Approbation de la Déclaration de projet n° 1 emportant mise en compatibilité du PLU – Réalisation d'un nouveau collège**	X		
010324_03	**PLU – Nouvel arrêt du projet et bilan de la concertation**	X		
010324_04	**Orientations budgétaires 2024** Compte principal	X		
010324_05	**Orientations budgétaires 2024** Compte annexe de la régie funéraire	X		
010324_06	**Convention de partenariat entre la Commune des Avirons, le club des sports de CHAMONIX et l'association TOLERANS** Approbation	X		
010324_07	**Avance sur subvention consentie à l'association TOLERANS au titre de l'année 2024**	X		
010324_08	**Avance sur subvention consentie à l'association OCA au titre de l'année 2024**	X		
010324_09	**Avance sur subvention consentie à l'association LACS au titre de l'année 2024**	X		
010324_10	**Mandats Spéciaux – Modalités de prise en charge RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des emplois** Création d'emplois	X		
010324_11	**RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des emplois** Création d'emplois	X		
010324_12	**Extension de l'école maternelle Thérésien Cadet** Approbation du plan de financement Régularisation	X		
010324_13	**Réalisation du bâtiment regroupant les services du CCAS et de la Police Municipale** Lancement de la procédure de concours	X		
010324_14	**Opération Emmanuel Roche – 14 PSLA** Octroi de garantie d'emprunt a la SHLMR	X		
010324_15	**Approbation de la convention de gestion en flux avec la SHLMR et les communes de Saint-Pierre, Saint-Louis, L'Etang-Salé, Petite-Ile et Les Avirons**			X *(27 abstentions)*
010324_16	**Acquisition et portage par l'EPF Réunion des terrains cadastrés AP 1039 – 1107 – 1108 situés à fonds Maurice, destinés à la réalisation d'un équipement public** Passation d'une convention d'acquisition foncière et de portage n° 01 23 04 entre la commune et l'EPF Réunion	X		
010324_17	**Mutualisation de la numérisation des archives des six communes membres de la CIVIS, de la CIVIS et du CIAS – Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude des documents**	X		

.../...

	numériques en vue de la mise en place d'un système d'archivage électronique Approbation et autorisation de signature de la convention de groupement Approbation du plan de financement			
010324_18	**Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie** Approbation et autorisation de signature de la convention de groupement, entre la CIVIS et les communes membres, en matière de coordination de l'accompagnement proposé par CITEO dans la lutte contre les déchets abandonnés	X		
010324_19	**Cession de véhicules communaux**	X		
010324_20	**Information du Conseil Municipal dans le cadre de sa délégation de pouvoirs au Maire**	X		

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

La secrétaire de séance,

Julie Rose MEZINO

Le Maire

MAIRIE DES AVIRONS ★ ILE DE LA REUNION ★

Eric FERRERE

Le Maire certifie que le présent document
a été reçu à la Sous Préfecture de ST-PIERRE
LE 07 MARS 2024

Publiée le : 07 MARS 2024

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de La Réunion (Tribunal administratif de La Réunion ; 27, rue Félix Guyon, CS 61107, 97404 Saint-Denis Cedex ; Tél. : 02 62 92 43 60 ; Fax : 02 62 92 43 62 ; greffe.ta-st-denis-de-la-reunion@juradm.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.